SAINT-JULIEN
EN-GENEVOIS

Règlement local de publicité

Diagnostic et préconisations

29 septembre 2017

Cadre&Cité

Ordre du jour

1. Rappel des principes généraux
2. Situation réglementaire actuelle
3. Procédure de révision du RLP
4. Enjeux
5. Diagnostic : observations sur le terrain
6. Préconisations
7. Actions et calendrier

SAINT-JULIEN
EN-GENEVOIS

1. Rappel des principes généraux

Cadre&Cité

Le code de l'environnement

régit publicités, enseignes et préenseignes

Publicités

DURÉE
LIMITÉE
SUB RACLETTE
#SUBCVOUSLECHEF
SUBWAY
C'EST VOUS LE CHEF !
POUR VOTRE SANTÉ, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE. WWW.MANGERBOUGER.FR

Publicités

PLACARD
MODULANCE
concepteur d'espaces intelligents
DES SOLUTIONS INNOVANTES ET SUR MESURE POUR MEUBLER VOTRE INTÉRIEUR
· PLACARDS · BIBLIOTHÈQUES
· DRESSING · LITS ESCAMOTABLES
SHOW ROOM
15, avenue de Genève SAINT JULIEN EN GENEVOIS
Tél. 04 50 92 41 26
www.placard-modulance.com

Préenseignes

Enseignes

Enseignes

La Table à Raclette
RESTAURANT
La Table à Raclette
La Table à Raclette

Enseignes

Enseignes

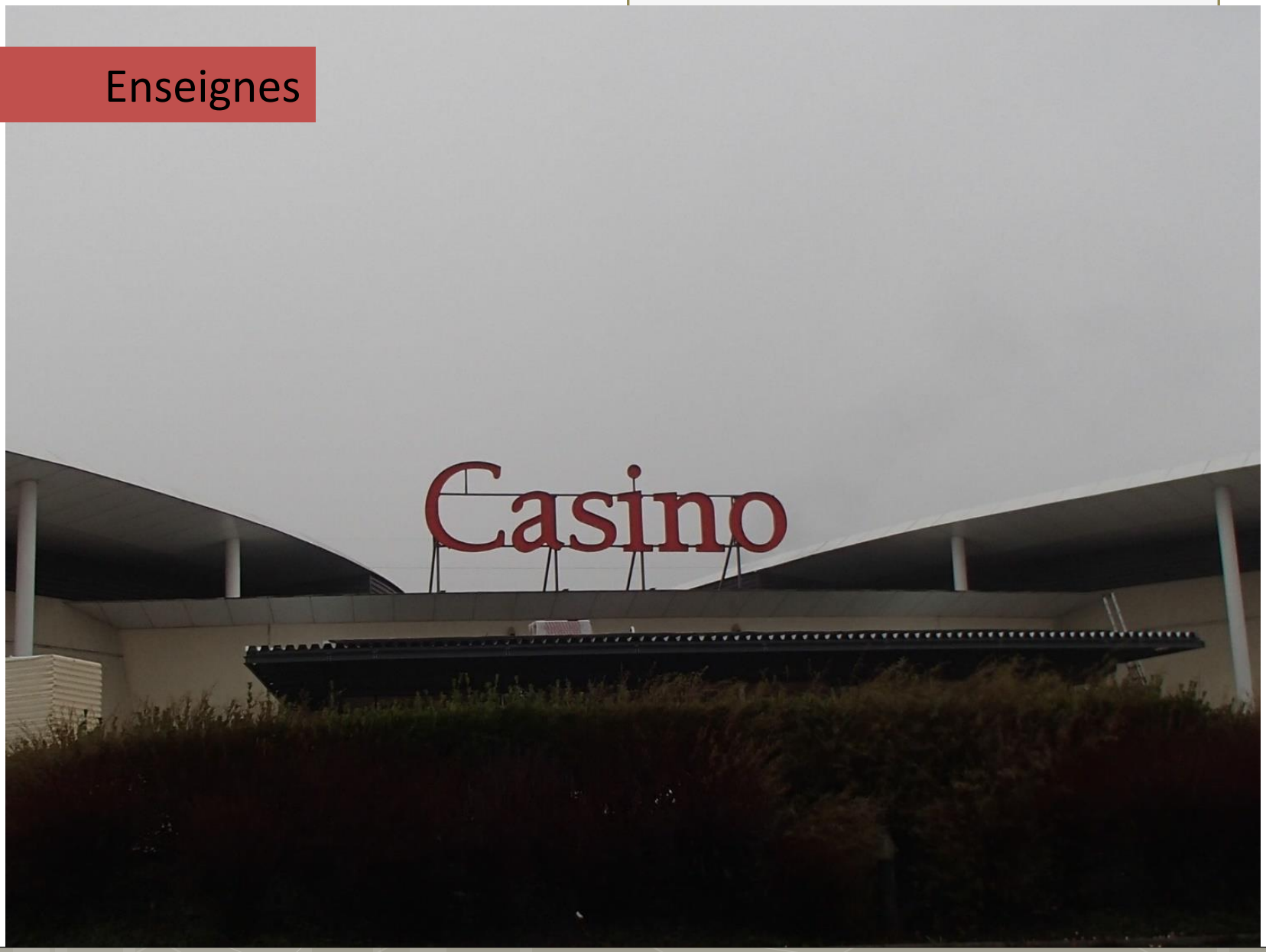

Quelques rares dispositifs non concernés…

Signalisation routière et signalétique

Journaux électroniques d'information

Affichage officiel

Affichage d'opinion

Une surface minimum fixée par la loi en fonction du nombre d'habitants (art. R.581-2)

SAINT-JULIEN
EN-GENEVOIS

2. Situation réglementaire actuelle

Cadre&Cité

Le règlement national, quelques grands principes :

Publicité interdite hors agglomération

Publicité interdite hors agglomération : conséquences

La zone de publicité autorisée actuelle ne pourra être reconduite

Préenseignes dérogatoires interdites

Quelques grands principes :

Publicité interdite sur les monuments historiques, sites classés, inscrits, sites patrimoniaux remarquables etc.

La commune n'est pas concernée, mais le RLP apportera des protections…

Quelques grands principes :

Les publicités font l'objet d'une déclaration (en mairie)

Les enseignes sont soumises à autorisation (du maire)

Quelques grands principes :

Publicités et enseignes répondent à de normes de surface, hauteur maximum, suivant la population de la ville.

La population de Saint-Julien-en-Genevois est supérieure à 10 000 habitants :
Régime le plus large (publicités et enseignes scellées au sol de 12 m²)

Le règlement local de publicité adapte les règles nationales au contexte local.

- géographie

- histoire

- architecture et urbanisme

- activité commerciale

- politique

La commune est dotée d’un RLP depuis 1999

Le règlement local de publicité à Saint-Julien-en-Genevois
adopté en 1999

- a interdit la publicité sur tout le centre-ville

- a fixé une surface maximum et une règle de densité sur les grands axes

- a créé une zone de publicité autorisée en rase campagne sur la RN 206

- a mis quelques règles en place pour les enseignes

Commentaire

De bons résultats, la publicité
est relativement maîtrisée

La zone de publicité autorisée sur la RN 206 ne pourra pas être reconduite

La règle de densité est difficile à appliquer

Diverses mesures illégales (différenciation publicités/ préenseignes, priorité au mobilier urbain communal)

SAINT-JULIEN
EN-GENEVOIS

3. Procédure de révision du RLP

Cadre&Cité

Délibération du conseil municipal prescrivant l'élaboration du RLP et fixant les objectifs et modalités de concertation

Diagnostic et orientations

Débat du conseil municipal sur les orientations du RLP

Concertation avec les personnes publiques associées, les associations, les professionnels, les commerçants et le public

Rédaction du projet de RLPi / Rapport de présentation

Délibération du conseil municipal arrêtant le projet de RLP

Consultation pour avis des personnes publiques associées et de la commission départementale nature, paysage ets

Enquête publique

Délibération du conseil municipal approuvant le RLP

SAINT-JULIEN
EN-GENEVOIS

4. Les enjeux

Cadre&Cité

Un écrin paysager

Un écrin paysager

Cabinet
Bielsa
Immobilier
04 50 79 43 66
ST JULIEN /GENEVOIS
bielsa-immobilier.com
SOLDES

Un architecture traditionnelle de qualité

Un architecture contemporaine de qualité

Un cadre de vie privilégié

Une image de la France

Une activité commerciale à soutenir

SAINT-JULIEN
EN-GENEVOIS

5. Diagnostic

Cadre&Cité

SAINT-JULIEN
EN-GENEVOIS

5.a Les publicités

Cadre&Cité

Recensement des publicités en 2016

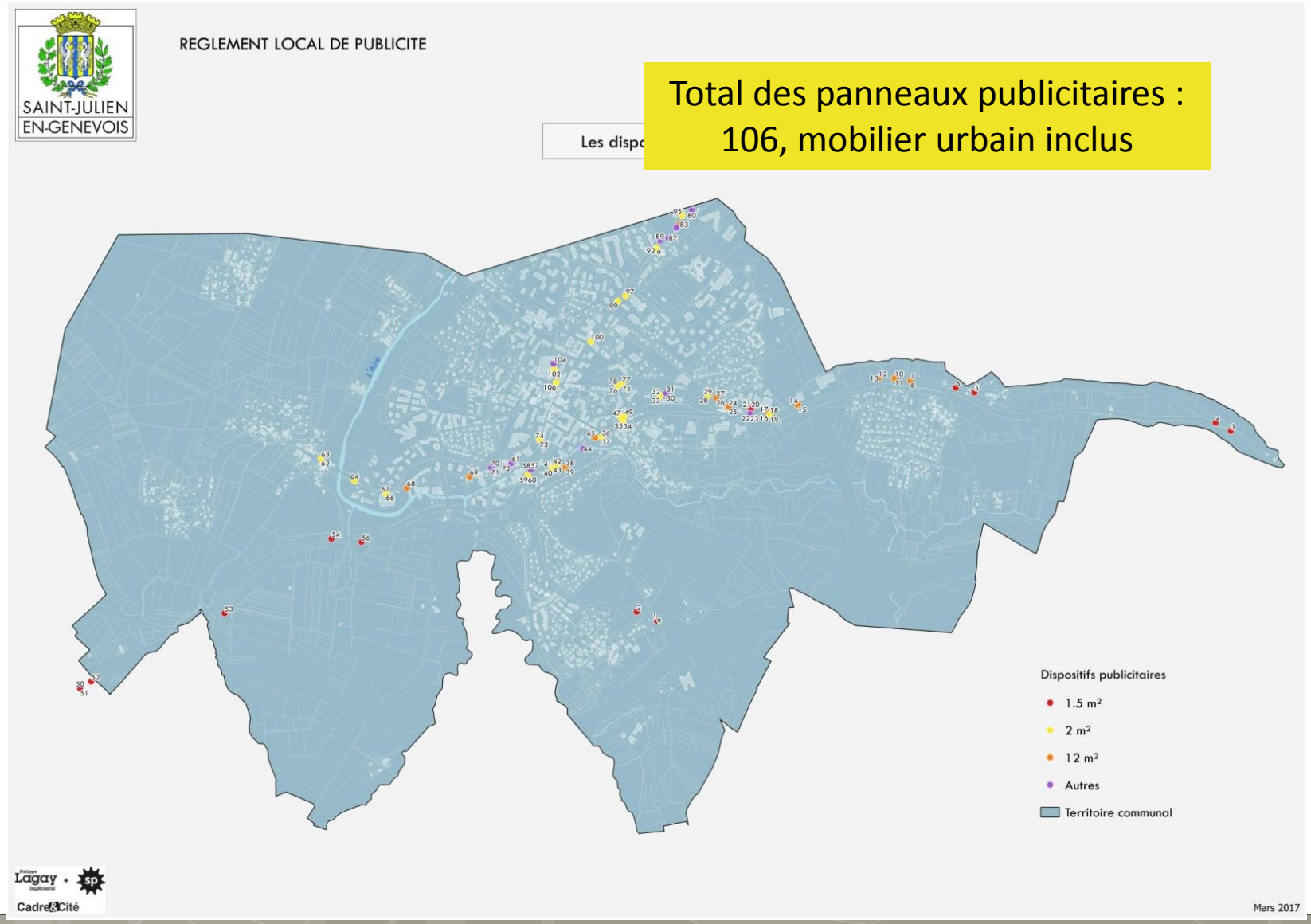

Diagnostic de la publicité

Quantitativement : un nombre de publicités restreint grâce au RLP

Diagnostic de la publicité

Quelques infractions

Préenseignes sur grillage

Surnombre

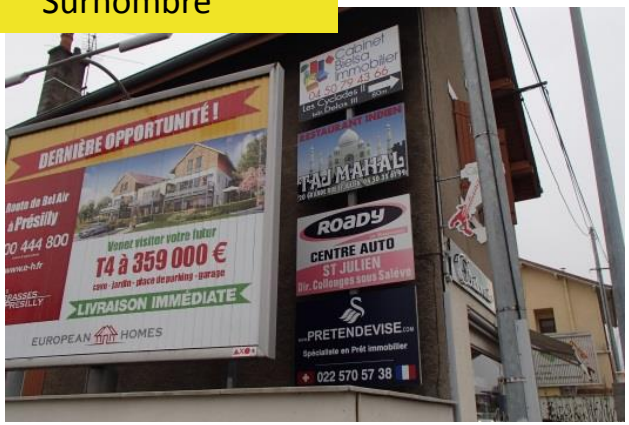

Dépassement du mur

Diagnostic qualitatif de la publicité

Une emprise sur le paysage parfois excessive

Diagnostic qualitatif de la publicité

Diagnostic qualitatif de la publicité

Des surfaces (12 m², 8 m²) injustifiées dans le contexte saint-juliennois

Diagnostic qualitatif de la publicité

Un format plus petit est suffisant (2 m²)

Diagnostic qualitatif de la publicité

Positionnements inopportuns

Diagnostic qualitatif de la publicité

Matériels disparates

SAINT-JULIEN
EN-GENEVOIS

5.b Les enseignes

Cadre&Cité

Diagnostic des enseignes : des infractions

Enseigne en toiture sur bandeau

Enseigne en toiture sur bandeau

Enseigne scellée au sol de 24 m² (maxi 6 m²)

Surface trop grande en 2018
(15 % maxi de la surface de la façade)

Diagnostic qualitatif des enseignes

Un manque de respect de l'architecture

Un manque de respect de l'architecture

Diagnostic des enseignes

Un manque de respect de l'architecture

Diagnostic des enseignes

Nombre ou dimensions excessifs

Diagnostic des enseignes

Utilisation des clôtures

Enseignes scellées au sol nombreuses et trop grandes

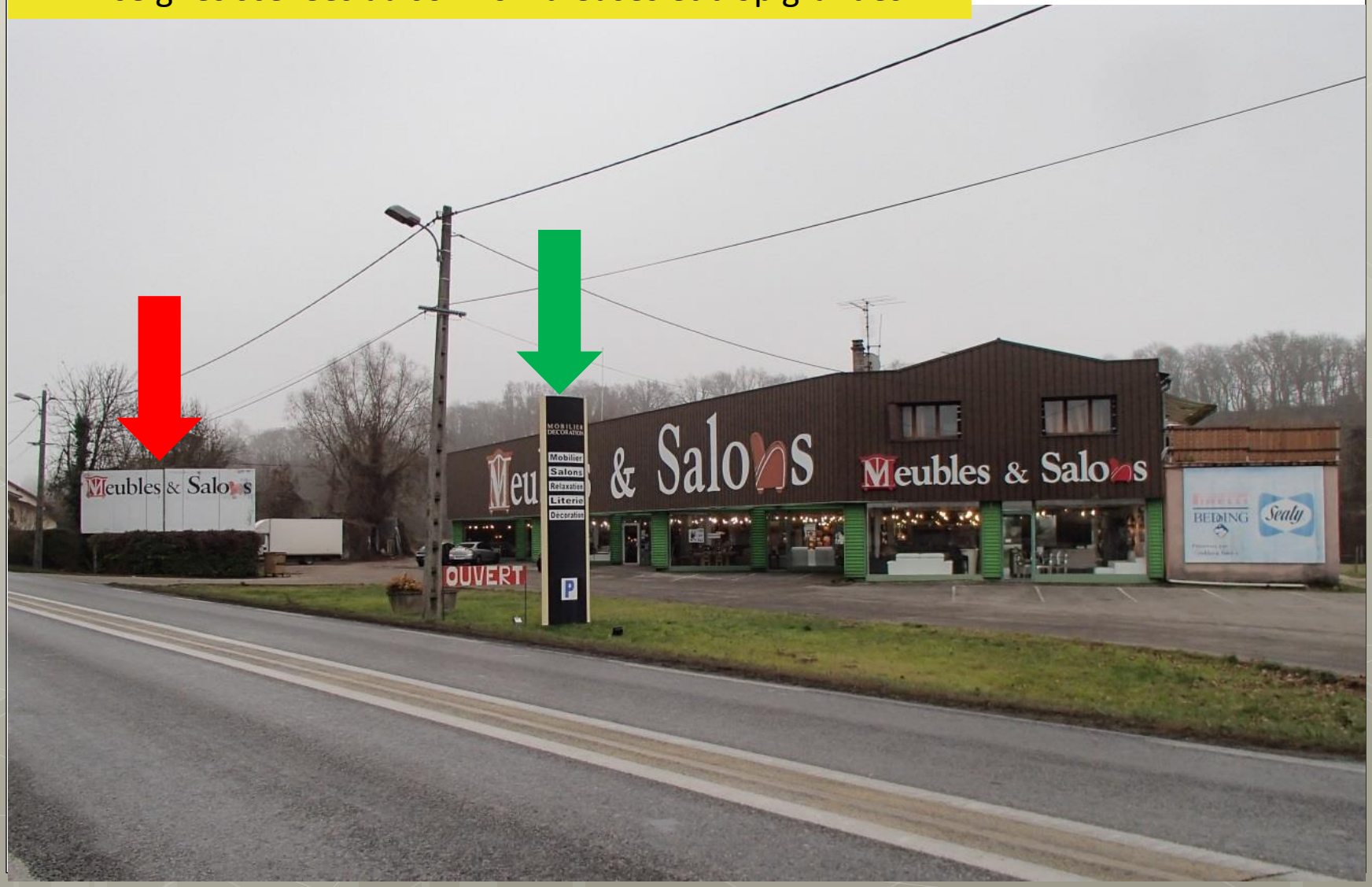

SAINT-JULIEN
EN-GENEVOIS

6. Préconisations

Cadre&Cité

Le RLP : un pouvoir de règlementation important

1) Maintenir le niveau de restriction de la publicité (interdiction du centre-ville, des hameaux et des secteurs résidentiels)

1) Maintenir le niveau de restriction de la publicité (interdiction du centre-ville, des hameaux et des secteurs résidentiels)

À l'exception du mobilier urbain

1) Maintenir le niveau de restriction de la publicité (interdiction du centre-ville, des hameaux et des secteurs résidentiels)
2) Réduire la surface des panneaux publicitaires

4 m²

2 m²

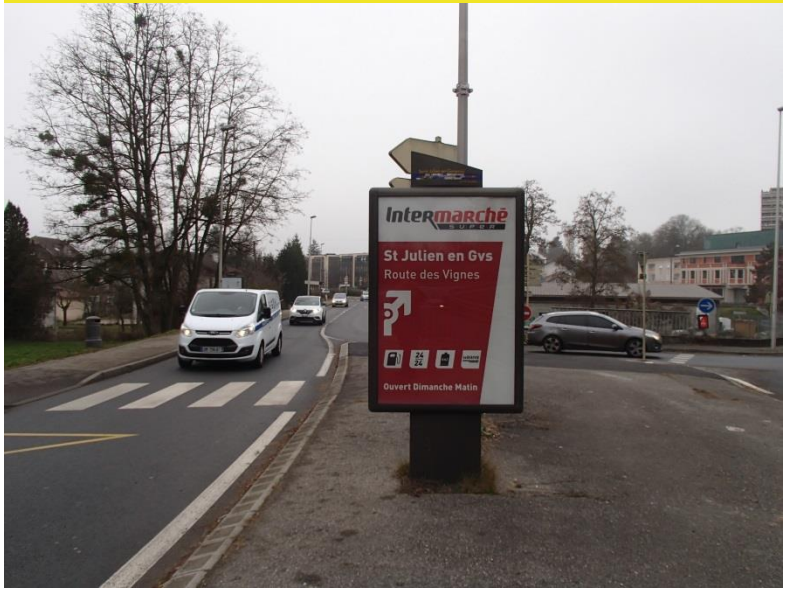

1) Maintenir le niveau de restriction de la publicité (interdiction du centre-ville, des hameaux et des secteurs résidentiels)
2) Réduire la surface des panneaux publicitaires
3) Interdire toute forme de publicité sur les murs, les clôtures

1) Maintenir le niveau de restriction de la publicité (interdiction du centre-ville, des hameaux et des secteurs résidentiels)
2) Réduire la surface des panneaux publicitaires
3) Interdire toute forme de publicité sur les murs, les clôtures
4) Définir les lieux où la publicité numérique pourrait être admise

5) Limiter le nombre et la surface des enseignes perpendiculaires et parallèles

5) Limiter le nombre et la surface des enseignes perpendiculaires et parallèles

6) Rendre lisible l'architecture des bâtiments

5) Limiter le nombre et la surface des enseignes perpendiculaires et parallèles

6) Rendre lisible l'architecture des bâtiments

7) Réduire la surface des enseignes scellées au sol

vapo zone
CIGARETTE ÉLECTRONIQUE
04 50 83 12 36
Nadège Beauté
Institut
tél : 04 50 75 17 78
VETERINAIRE
A LOUER

5) Limiter le nombre et la surface des enseignes perpendiculaires et parallèles

6) Rendre lisible l'architecture des bâtiments

7) Réduire la surface des enseignes scellées au sol

8) Encadrer les chevalets, enseignes temporaires, enseignes numériques

enseigne numérique

5) Limiter le nombre et la surface des enseignes perpendiculaires et parallèles

6) Rendre lisible l'architecture des bâtiments

7) Réduire la surface des enseignes scellées au sol

8) Encadrer les chevalets, enseignes temporaires, enseignes numériques

9) Règlementer ou interdire les enseignes en toiture

5) Limiter le nombre et la surface des enseignes perpendiculaires et parallèles

6) Rendre lisible l'architecture des bâtiments

7) Réduire la surface des enseignes scellées au sol

8) Encadrer les chevalets, enseignes temporaires, enseignes numériques

9) Règlementer ou interdire les enseignes en toiture

10) Fixer des horaires d'extinction nocturne (norme nationale : 1h/6h)

SAINT-JULIEN
EN-GENEVOIS

Cadre&Cité